ÉTATS-GÉNÉRAUX.

MÉMOIRE

ET DOLÉANCES

DU TIERS-ÉTAT DE FRANCE,

Aux États-Généraux;

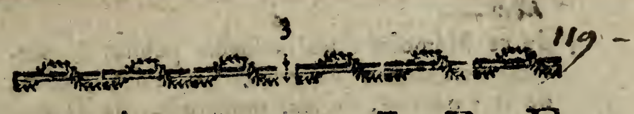
Suivi du Discours prononcé par le ROI à l'ouverture des États.

Prix, quatre sols.



A MONTPELLIER,

Chez PIERRE MARTEL, aîné, Imprimeur, Place de l'Intendance, 1789.



MÉMOIRE

DU TIERS-ÉTAT

AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

UN Roi qui aime ses Peuples, en est aimé: cette maxime est vraie pour toutes les Nations; mais le Français a cet avantage sur elles, qu'il aime son Prince même pendant ces calamités publiques, où le Gouvernement qui s'égare dans ses opérations, semble prouver au Peuple qu'il n'en est pas aimé Heureux caractere qui épargne bien du sang à la Nation, qui retient le pauvre dans le moment même où il lutte contre le traitant qui le dépouille, ou contre le subalterne qui l'opprime & le porte à s'écrier; *Hélas! si le Roi le sçavoit, je ne serois pas malheureux.*

Voici l'occasion favorable où ces vœux, si souvent inutiles, vont s'accomplir. Le Roi vient d'indiquer les Etats-Généraux, il appelle ses Sujets autour de lui pour entendre leurs plaintes, & les consulter sur les moyens d'assurer leur bonheur: il n'est donc point de citoyen qui ne puisse, qui ne doive indiquer les maux de la Nation, en manifester la source, ainsi que les remedes qu'il croira propres à les faire cesser.

Tels sont les motifs qui ont dirigé l'Auteur

de ce Mémoire : les malheurs publics & particuliers viennent en grande partie des impôts, de leur qualité, de leur multitude, de la maniere de les répartir & de les lever, & de la dissipation qu'on en fait souvent quand ils sont rendus dans le Trésor-Royal.

Les impositions sont au-dessus des facultés du Peuple, elles lui ôtent le nécessaire à sa subsistance, elles rendent les campagnes désertes & remplissent les villes de mendiants; la répartition la plus injuste met le comble à ses maux.

Les aides, les gabelles, les traites attentent directement à la Loi sacrée de la propriété. Est-on propriétaire, quand on ne peut disposer à son gré des fruits de son Domaine, sans payer la moitié de sa valeur à des Employés ? Le sel de nos salines est-il bien à nous : le traitant nous force à le reprendre à 12 ou 14 sols ?

Tout ce qui est utile, agréable ou nécessaire à l'homme, tout est assujeti à un impôt particulier; l'air qu'il respire, les habits qu'il porte, sa nourriture, son travail, ses conventions, sa personne même, tout est taxé en gros & en détail ; il ne peut faire un pas qu'il ne rencontre un détachement de cette armée d'employés, qu'il soudoye de son argent pour l'attendre au passage, l'arrêter dans sa maison, & lui demander la bourse ou la liberté, quelquefois l'un & l'autre.

Pour remédier à tant de maux, les Députés de la Province demanderont :

1°. L'établissement des Etats-Provinciaux pour tous les pays d'Election ; les Assemblées Provinciales, dont jusqu'ici l'organisation est

trop foible, ne peuvent produire que peu de bien & beaucoup de mal.

2°. Que les Etats-Provinciaux soient autorisés à répartir & à lever la somme nécessaire & suffisante pour subvenir à toutes les charges de l'Etat, de la maniere qu'ils jugerout la plus simple, la moins opposée à la liberté civile & la plus avantageuse au Peuple; par exemple, par la voie d'un *Impôt Unique* qui soulageroit tous les Ordres de l'Etat, & remplaceroit la Taille, la Capitation, les Vingtiemes, les Octrois ou dons-gratuits des Villes, & permettroit de supprimer les Aides, les Gabelles, les Traites de l'intérieur du Royaume : voyez à la fin de ce Mémoire un léger apperçu de cet Impôt unique.

3°. Le droit de propriété, qui fut de tous les temps la base des sociétés, sera déclaré inviolable & sacré en faveur de tous les Citoyens, sans exception, ensorte que chacun puisse jouir paisiblement de son bien & ne soit plus exposé à se le voir ravir, même pour le Public, même pour les grands chemins, qu'après que la valeur lui en aura été payée au jugement de quelques arbitres, dont la moitié sera de son choix.

4°. La liberté civile est une partie intégrante & la plus essentielle du droit de propriété; le Citoyen ne doit la perdre que dans les cas prévus par la Loi : il ne sera donc plus arrêté que pour être remis aussi-tôt entre les mains de ses Juges naturels, & l'usage des lettres du petit cachet sera aboli comme tyranique, & inventé,

depuis environ un siecle, par des fanatiques ambitieux qui en avoient besoin pour persécuter le mérite & la vertu. Par leurs intrigues & leurs calomnies, ils en firent expédier plus de cent mille, qui firent plus de mal que tous les *Auto-da-fé* de l'inquisition.

5°. Que tous les ans, à l'exemple de M. Necker, le Ministre des finances soit tenu de mettre sous les yeux du Public le compte qu'il aura rendu au Roi, en présence d'un comité composé de quelques Membres du Parlement & de la Chambre des Comptes, choisi par ces deux Cours, il n'est point de moyen qui puisse mieux ôter au Peuple tout prétexte de soupçonner son Administration.

6°. Les Députés demanderont aussi qu'aucun Parlement ne puisse être cassé que pour forfaiture, ni transféré hors de la Ville de sa résidence, & qu'ils soient tous maintenus dans toutes leurs fonctions & dans l'inamovibilité de leurs charges. Les Loix ne peuvent avoir de meilleurs dépositaires, & le Peuple a besoin de défenseurs intrépides qui méritent sa confiance.

7°. La voie la plus simple pour diminuer les frais des plaideurs, est 1°. de leur laisser la liberté d'exposer les moyens de leur cause sur du papier ordinaire; le timbre ne sert de rien à l'instruction d'un procès, 2°. de proscrire l'usage, ou plutôt l'abus qui s'est introduit de solliciter des Audiences qui doivent venir à tour de rôle, 3°. de fixer un terme à la décision d'un procès au rapport; d'un an, par exemple, & de ne donner à chaque Magistrat que les causes

qu'il pourroit aisément rapporter dans l'année.

8°. Le logement des troupes tourmente cruellement les Habitants des Villes ; il y auroit des Casernes dans toutes, si le produit des octrois n'eût été détourné de sa destination. Il est de la plus grande nécessité d'en ordonner la construction dans celles qui n'en ont pas, autant pour la conservation des bonnes mœurs, que pour la tranquillité publique.

9°. La Religion Catholique, que la Nation reçut dès sa naissance, & qu'elle a toujours conservée dans sa pureté, sera maintenue dans le privilege qu'elle a d'être la seule autorisée dans l'Etat ; il n'y a qu'elle qui ait appris aux hommes à rendre à César ce qui est à César & à Dieu ce qui est à Dieu : elle seule a des principes, des maximes, un établissement, la pratique constante, enfin des décisions solemnelles qui condamnent l'usage du glaive contre ceux qui rejettent les dogmes. Non, ce n'est pas notre Clergé, mais des fanatiques étrangers qui vinrent souffler en France le feu de la discorde, les atrocités de la Saint-Barthelemi.

1°. Le Clergé de France, toujours si éclairé & si édifiant, semble avoir perdu la vénération qui lui est due, & qui lui est si nécessaire pour ses fonctions qui produisent des fruits abondants ; plusieurs causes y ont contribué, qu'il n'est pas nécessaire de remarquer ici : ce qu'il y a de certain, c'est que la voie peu canonique, qu'on pratique aujourd'hui pour remplir & se procurer les Dignités Ecclésiastiques, peut bien en être la principale.

Léger apperçu d'un Impôt unique propre à soulager les pauvres sans surcharger les riches.

Le Royaume de France a vingt-cinq millions d'habitants; on a évalué le produit des terres & des maisons à environ dix milliards; les fonds fictifs, tels que les charges, offices & emplois, les capitaux en argent, les manufactures, les arts & le commerce, sont aussi un genre de propriété dont le revenu peut bien se calculer en détail, mais qu'il n'est pas aisé de déterminer en masse. S'il étoit possible de parvenir à connoître positivement la portion que chaque individu possede de cette immense richesse, il seroit facile d'enrichir le fisc sans grever aucun ordre de citoyens: car quel est le particulier qui ne s'assujettît volontiers à payer un vingtieme de son revenu? cependant il est probable que ce vingtieme produiroit six à sept cents millions, somme qui surpasse sans doute les besoins de l'Etat, qui, même dans cette supposition, auroit le plus grand intérêt de se borner au nécessaire pour conserver sa vigueur.

Mais réduisons à dix milliards le produit de tous les fonds réels & fictifs; le vingtieme seroit de cinq cents millions: il est visible que cette somme permettroit au Gouvernement de supprimer les aides, les gabelles & les traites de l'intérieur du Royaume, puisque les autres revenus du Roi, qui seroient conservés, rendroient encore cent vingt-cinq millions; or ces deux sommes réunies surpasseroient de vingt millions

L'illustre M. Necker, dont le sentiment là-dessus est d'un si grand poids, a examiné ce projet: il lui trouve dans l'exécution de grandes difficultés; il y auroit de la témérité à dire le contraire. Mais il semble que les raisonnements profonds qu'il met en œuvre, n'ont de force que tant qu'on suivra la forme actuelle de répartir les impôts, par l'entremise des Intendants; dans une autre position, peut-être l'eût-il trouvé moins difficile: quoi qu'il en soit, un projet qui semble promettre tant de ressources à l'Etat, & de si grands adoucissements à la misere des Peuples, mérite bien d'être approfondi, encore une fois, par ce grand homme.

REVENUS DU ROI,

Qui subsisteroient toujours.

Domaines, Contrôle, &c. . .	50,000,000
Tabac, ...	30,000,000
Douanes ou Traites aux frontieres & ports de mer, ...	9,000,000
Postes & Messageries, . .	7,000,000
Revenus casuels ou jurandes, . .	5,000,000
Contraintes & Saisies, ...	7,000,000
Domaines d'Occident, ...	4,000,000
Ferme de Seaux & de Poissy, .	1,100,000
Monnoies & Marc d'or, ...	1,700,000
Poudre & Salpêtre, ...	800,000
Cartes, marque des Cuirs, Amidons, ...	3,000,000
Total	118,600,000

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS, ce jour que mon cœur attendoit depuis long-temps, eſt enfin arrivé, & je me vois entouré des Repréſentants de la Nation à laquelle je me fais gloire de commander.

Un long intervalle s'étoit écoulé depuis les dernieres tenues des Etats-Généraux, & quoique la convocation de ces Aſſemblées parût être tombée en déſuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un uſage dont le Royaume peut tirer une nouvelle force, & qui peut ouvrir à la Nation une nouvelle ſource de bonheur.

La dette de l'Etat, déjà immenſe à mon avénement au Trône, s'eſt encore accrue ſous mon regne: une guerre diſpendieuſe, mais honorable, en a été la cauſe; l'augmentation des impôts en a été la ſuite néceſſaire, & a rendu plus ſenſible leur inégale répartition.

Une inquiétude générale, un deſir exagéré d'innovations, ſe ſont emparés des eſprits, & finiroient par égarer totalement les opinions, ſi on ne ſe hâtoit de les fixer par une réunion d'avis ſages & modérés.

C'eſt dans cette confiance, Meſſieurs, que je vous ai raſſemblés, & je vois avec ſenſibilité qu'elle a déjà été juſtifiée par les diſpoſitions que les deux premiers Ordres ont montrées à renoncer à leurs privileges pécuniaires. L'eſpérance que j'ai conçue de voir tous les Or-

dres réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général de l'Etat, ne sera point trompée.

J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchements considérables; vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement; mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévere, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes Sujets aussi promptement que je le desirerois. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, & quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent, & affermir le crédit public. Ce grand & salutaire ouvrage qui assurera le bonheur du Royaume au dedans & sa considération au dehors, vous occupera essentiellement.

Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée des représentans de la Nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse & de la prudence. Vous aurez jugé vous mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une Nation généreuse, & dont l'amour pour ses Rois a toujours fait le caractere distinctif; j'éloignerai tout autre souvenir.

Je connois l'autorité & la puissance d'un Roi juste au milieu d'un peuple fidele & attaché de tout temps aux principes de la Monarchie: ils ont fait la gloire & l'éclat de la France;

je dois en être le ſoutien, & je le ſerai conſtamment.

Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un Souverain, le premier Ami de ſes Peuples, vous pouvez, vous devez l'eſpérer de mes ſentiments.

Puiſſe, Meſſieurs, un heureux accord régner dans cette Aſſemblée, & cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur & la proſpérité du Royaume ! c'eſt le ſouhait de mon cœur, c'eſt le plus ardent de mes vœux, c'eſt enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions & de mon amour pour mes Peuples.

Mon Garde des Sceaux va vous expliquer plus amplement mes intentions, & j'ai ordonné au Directeur-Général des Finances de vous en expoſer l'état.